

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

*Direction des Etudes et
des Prévisions Financières*

Les mesures Sociales de la Loi de Finances 2009

Janvier 2009

<http://www.finances.gov.ma/depf/depf.htm>
Boulevard Mohamed V. Quartier Administratif, Rabat-Maroc
Téléphone : (00212) (0) 37.67.75.01/.../08
Télécopie : (00212) (0) 37.67.75.33
E-mail : depf@depf.finances.gov.ma

Introduction

La Loi de Finances (LF) 2009 élaboré dans un contexte international difficile marqué par une crise financière aiguë, vise à maintenir l'économie nationale sur un sentier de croissance élevé et à donner une nouvelle impulsion aux secteurs sociaux et au développement humain.

Pour atteindre ces objectifs, la LF 2009 prévoit la création de conditions plus favorables à l'élévation du niveau de la croissance, l'augmentation de l'effort budgétaire accordé à certains secteurs sociaux prioritaires et le renforcement des mécanismes de soutien au ciblage. Environ 53% du budget sera consacré aux secteurs sociaux. Cette orientation sera renforcée par la création du Conseil économique et social, en vue de garantir la participation des acteurs économiques et sociaux, dans un cadre institutionnel, à la proposition de politiques économiques et sociales dans ce domaine et à la mise en place d'un cadre permanent de dialogue social responsable.

Afin de résorber les déficits et d'améliorer les indicateurs de développement humain, les crédits réservés aux secteurs sociaux bénéficieront d'un montant additionnel de 12 milliards de dirhams pour dépasser le seuil de 103 milliards dirhams. Cet effort budgétaire concerne en l'occurrence les secteurs de l'Education et de la Formation, de la Santé, de l'Habitat, de la mise à niveau du monde rural et de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).

Par ailleurs, la LF 2009 donne une grande importance aux questions de ciblage en renforçant ses mécanismes par l'octroi d'aides ciblées aux ménages pauvres.

1. Une hausse de 23% du budget de l'enseignement

Les crédits alloués au département de l'Education Nationale, Enseignement Supérieur, Formation des Cadres et Recherche Scientifique devraient s'élever à 46 milliards de dirhams, en hausse de 23% par rapport à 2008, soit un budget additionnel de 8,6 milliards. Cette enveloppe permettra d'augmenter les dépenses d'équipement et d'investissement de 90%, ce qui constitue un tournant décisif dans le processus de réforme du secteur.

Les efforts budgétaires consentis au département seront consacré à la mise en œuvre du plan d'urgence. Le budget alloué au profit du département de l'enseignement scolaire s'élève à 38,4 milliards de dirhams en augmentation de 7,3 milliards de dirhams par rapport à 2008.

Les principaux objectifs du plan d'urgence se résument comme suit:

- Relever le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire à 95% dans chaque commune au niveau de l'enseignement primaire et à 90% au niveau de l'enseignement collégial, via la réalisation durant la période 2009-2012 de 3.600 classes dans le préscolaire, 2.500 classes dans le primaire, 6800 classes au niveau du collège et 320 lycées.
- Réduire le taux de déperdition scolaire de 5,7% à 2,5% par an à travers l'élargissement du réseau des internats et des cantines scolaires et remédier à la problématique de

l'éloignement des écoles dans le monde rural par la mise en place du transport scolaire.

- Améliorer la qualité et le rendement de l'enseignement et son adéquation avec les besoins du marché du travail à travers l'intensification de la formation continue, la généralisation de l'accès aux technologies de l'informatique dans les établissements scolaires et la réalisation de 10.000 logements dans les établissements ruraux au profit des instituteurs.
- Développer la capacité d'accueil dans les universités à travers l'extension du réseau des structures universitaires, l'amélioration du rendement de ce secteur, l'encouragement de l'excellence et de la recherche scientifique et l'orientation des étudiants vers les branches scientifiques et techniques.

2. Une attention particulière à la formation professionnelle

L'enveloppe consacrée au secteur de la formation professionnelle devrait progresser de 34% pour atteindre 712.7 millions de dirhams. Ces crédits contribueront à la réalisation du plan d'urgence 2008-2012 adopté par le département de la formation professionnelle. L'enveloppe allouée à la réalisation de ce plan au titre de l'année 2009 est de 146,6 millions de dirhams et plus spécifiquement les actions et programmes ci-après :

- Développement de l'apprentissage dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat.
- Accompagnement du plan de développement intégré du secteur industriel marocain par la satisfaction des besoins en compétences.
- Accompagnement du secteur de l'hôtellerie par la satisfaction de ses besoins en compétences.
- Création de Licences Professionnelles en partenariat entre les Universités et les Etablissements de Formation Professionnelle.
- La contribution aux frais de formation dans les établissements privés accrédités.
- La régulation des offres publiques et privées de formation professionnelle.
- L'optimisation des durées de formation notamment par l'utilisation rationnelle des ressources et l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la formation ainsi que l'optimisation du nombre de filières dispensées.

3. Santé publique : pour un élargissement de l'accès aux soins et une amélioration des indicateurs sanitaires

Les crédits alloués au secteur de la Santé publique en 2009 s'élèvent à 9,7 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 20,3%. Ces crédits permettront la mise en œuvre de la stratégie sectorielle 2008-2012 qui vise d'ici 2012 à :

- réduire le taux de mortalité maternelle à 50 décès pour 100.000 et le taux de mortalité infantile à 15 Décès pour 1.000.
- moraliser le secteur de la santé, assurer l'équité de l'offre de soins par milieu et par région et faciliter l'accès aux soins pour les plus démunis.
- disposer d'un service public de santé compétitif et performant et rendre au citoyen la confiance dans le système de santé.
- réduire le coût des soins de santé et des médicaments et la part supportée par les ménages (à moins de 25%) et prendre totalement en charge les maladies de longue durée.
- renforcer la veille et la sécurité sanitaire.

En 2009, les crédits alloués permettront la construction de 13 hôpitaux locaux, la réhabilitation de 37 hôpitaux provinciaux et locaux, la poursuite de la réalisation du plan de santé rurale à travers l'acquisition de 50 unités médicales mobiles, le parachèvement des travaux du centre d'oncologie du CHU de Fès et l'accélération du rythme de réalisation des CHU de Marrakech et d'Oujda.

La LF 2009 propose également **l'exonération de tous les médicaments anticancéreux et antiviraux (hépatites B & C) de la TVA.**

4. Habitat : efforts soutenus pour promouvoir le logement social et lutter contre l'habitat insalubre

Le budget alloué au secteur de l'habitat dans le cadre de la LF 2009 enregistre une augmentation de 9% pour atteindre un montant de 2,57 milliards de dirhams. Ce budget sera orienté essentiellement vers :

- La création de pôles urbains et de villes nouvelles et le lancement des travaux du programme spécial afférent au logement social conformément aux Hautes Instructions Royales.
- La mobilisation des terres domaniales de l'Etat sur une superficie de 3.700 hectares dans le but de réduire le coût de réalisation des unités et assurer une meilleure adaptation de l'offre aux capacités de financement des couches à faibles ou moyens revenus, tout en veillant à la préservation des avantages fiscaux et à l'élargissement des bases de la garantie des crédits.
- La poursuite de la lutte contre l'habitat insalubre travers le programme «villes sans bidonvilles», le programme spécifique aux logements sociaux dans les provinces du sud et le programme de restructuration et de mise à niveau de l'habitat non réglementaire.
- La préservation des avantages accordés à l'habitat social.

- La production de logements à faible coût (moins de 140.000 dirhams) au profit des ménages défavorisés : mobilisation de 1.000 Hectares du domaine public.
- L'élargissement du bénéfice des fonds de garantie pour permettre à la classe moyenne d'obtenir des crédits bancaires à des conditions préférentielles.

La LF 2009 propose la prorogation de la réduction de 50% de l'IS ou de l'IR pour les promoteurs immobiliers qui construisent 1.500 logements sociaux dans le cadre de conventions conclues avec l'Etat entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2010.

5. Des programmes diversifiés pour le développement rural

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie dans le monde rural, la LF 2009 a augmenté considérablement le soutien financier destiné à sa mise à niveau, en lui réservant un montant de 16,4 milliards de dirhams, soit une hausse de 38% par rapport à 2008.

Le tableau suivant présente un état comparatif du budget alloué au développement rural par secteur d'intervention en 2008 et 2009 :

Secteur	2008	2009
Santé	994,2	1.162,2
Education et Formation	1.830	4.473,3
Eau potable	1.400	1.300
Electrification	1.789	1.217
Désenclavement	1.730	1.780
Agriculture et Eaux et Forêts	3.417,5	5.496,5
Développement humain	352,6	463,5
Développement rural intégré	300	500
Total	11.866,7	16.392,5

6. Nouvelle impulsion pour l'Initiative Nationale pour le Développement Humain

Des efforts importants ont été consentis dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la précarité, et ce à travers la poursuite de la réalisation des projets programmés dans le cadre de l'INDH. La mise en œuvre de l'INDH a exercé un impact positif sur la pauvreté dans les communes cibles qui ont connu une baisse plus importante de la pauvreté. L'Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages 2007 a ainsi montré qu'entre 2004 et 2007, la pauvreté a baissé dans ces communes de 36% à 21%, en diminution de 41% contre uniquement 28% dans le reste des communes rurales (de 16,9% à 12,2%).

En relation avec l'amélioration des conditions de vie des couches défavorisées et démunies, la mise en œuvre de l'INDH sera poursuivie. Cette initiative a permis de réaliser 15.600 projets au profit de 3,9 millions de personnes pour un investissement global de 9,92 milliards de dirhams dont 5,70 milliards de dirhams sous forme de contribution de l'INDH. La tendance haussière des interventions de l'INDH se traduira par une augmentation de l'enveloppe y afférente qui passera de 2 milliards de dirhams en 2008 à 2,25 milliards de dirhams en 2009. En outre, une étude stratégique sera réalisée pour l'élaboration du programme de l'INDH pour la période 2011-2015.

7. Préservation du pouvoir d'achat et introduction de mécanismes de soutien dans le cadre du ciblage

Une enveloppe de près de 44 milliards de dirhams est consacrée à la réalisation de cet objectif : soutien des prix (33,9 milliards de dirhams), augmentation des salaires (3,5 milliards de dirhams), réduction du prélèvement fiscal sur les revenus (4,8 milliards de dirhams) et introduction de mécanismes de soutien dans le cadre du ciblage (1,95 milliards de dirhams).

Les mécanismes de soutien dans le cadre du ciblage consistent en l'octroi d'aides directes ciblés aux ménages. Il s'agit de l'aide sociale pour l'accès à l'éducation, de la généralisation progressive du RAMED et du développement rural.

Afin de réduire la déperdition scolaire et assurer la poursuite de l'éducation des filles et des garçons, un montant de 450 millions de dirhams a été prévu pour l'année 2009, en tant qu'assistance financière directe au profit des familles nécessiteuses.

Dans le cadre du processus de mise en œuvre progressive du système de couverture médiale de base, le budget du Ministère de la santé prévoit pour l'année 2009 la mobilisation d'une enveloppe additionnelle de 200 millions de dirhams s'ajoutant à une dotation de 700 millions de dirhams prévue en 2008, soit un total de 900 millions de dirhams pour appuyer la mise en place du RAMED dont la généralisation progressive permettra de porter le taux de couverture de la population de 34% à 60% à l'horizon 2010.

Afin de renforcer le développement rural et des zones touchées par les inondations. Il a été proposé de doubler les crédits destinés au Fonds de Développement rural devant passer de 300 à 600 millions de dirhams.

8. Des mesures favorables à la promotion de l'emploi et à l'amélioration des revenus

Dans le but d'améliorer les revenus, le Gouvernement s'attachera dans le cadre de la LF 2009 à conforter la dynamique de l'emploi à travers la politique de développement adoptée fondée sur l'investissement, ainsi qu'à travers le recours aux différentes formules de qualification et d'insertion. C'est dans ce cadre que s'insère la mesure visant à étendre le bénéfice du programme « Moukawalati » à l'ensemble des jeunes porteurs de projets.

A la suite de la dernière session du dialogue social, et dans le cadre des engagements du Gouvernement concernant l'amélioration des revenus, le LF intègre les principales dispositions suivantes:

- Relèvement des salaires au profit des fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités Locales, étant précisé que, le SMIG a été augmenté de 10% en deux tranches sauf pour le secteur textile où l'augmentation a été étalée sur quatre tranches pour tenir compte des spécificités de ce secteur. (augmentation de 9% de la masse salariale du Budget Général avec 75,5 milliards de dirhams).
- Augmentation des allocations familiales portées de 150 dirhams à 200 dirhams par enfant.

- Allègement de l'impôt sur le revenu à travers le relèvement de la tranche non imposable de 24 000 dirhams à 28 000 dirhams, la révision des tranches intermédiaires et des taux correspondants dans le sens de la baisse et la réduction du taux marginal de 42% à 40%.
- Est également proposé de porter le montant déductible au titre des charges familiales de 180 dirhams à 360 dirhams, d'augmenter le montant déductible au titre des charges professionnelles et l'assouplissement des conditions du bénéfice des déductions au titre des intérêts liés aux prêts contractés pour l'habitat principal, les contrats de retraite complémentaire et d'assurance sur la vie.

En conformité avec l'orientation sociale du Gouvernement, la LF 2009 a prévu la création nette de 12.820 emplois dont 46% sont destinés aux secteurs sociaux. Les postes budgétaires créés pour le département de l'Education Nationale, Enseignement Supérieur, Formation des Cadres et Recherche Scientifique s'élèvent à 3.800 emplois, soit près de 30% des postes créés. Ceux du département de la Santé se situent à 2000 emplois, soit près de 16%. Le Département de la Jeunesse et des Sports n'a quant à lui bénéficié que de 100 postes budgétaires soit 0,8%.